

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, MM. BERGES, LABENNE

EXCUSES : Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DARSAUT (pouvoir à M. DESPLAT), M. RAMALHO (pouvoir à M. WILS)

ABSENTS : Mmes MUSEL (pouvoir à Mme DOMBLIDES), DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE DELTEIL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LABORDE

21 - 157 - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT MIXTE EAU POTABLE DE LA RÉGION D'ORTHEZ

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Président du Syndicat Mixte Eau de la Région d'Orthez vient d'adresser à la commune son rapport sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités pour l'année 2020.

Le SMEPRO a établi ce rapport selon le référentiel proposé par l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement. Il comprend des indicateurs techniques, réglementaires et financiers.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 6 décembre 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement du Syndicat Mixte Eau Potable de la Région d'Orthez.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 décembre 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Affiché en Mairie le 20 DEC. 2021

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel BRUNON

